

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 26 FEVRIER, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de ARTANNES SUR THOUET s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. ROUSSEAU Didier, Maire.

**Date de convocation** du 21 février 2019

**Elus en exercice** : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

**Présents** : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, DELOLY Denis, MERCIER Cyrille, GALLI Nathalie, CHEVRÉ Michel, GUIBERT Didier, VIDAL Nelly, STEPHAN Elien.

**Secrétaire** : VIDAL Nelly

## **1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR LA TRESORERIE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte de gestion 2018 du Receveur Municipal. Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion 2018 dressé par Mme Gisèle KAPFER, receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Après avoir pris acte de la présentation du compte administratif 2018 ;

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire ;

**Après que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote,**

Le Conseil Municipal :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, soit 17 200 € en dépenses engagées ;
- décide de voter le présent compte administratif au niveau du chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- arrête et approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 et les résultats définitifs suivants :

<b>SECTIONS</b>	<b>Budget primitif 2018 y compris (+ ou - AS)</b>	<b>Compte administratif 2018</b>
Dépenses de fonctionnement	433 347,70 €	215 949,70 €
Recettes de fonctionnement	293 471,00 €	293 014,20 €
Excédent antérieur fonctionnement reporté	139 876,70 €	
<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>		+ 77 064,42 €
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>		+ <b>216 941,12 €</b>
Recettes d'investissement	262 150,70 €	179 340,12 €
Dépenses d'investissement	258 957,58 €	92 385,16 €
Déficit antérieur investissement reporté	3 193,12 €	
Résultat d'investissement de l'année		+ 86 954,96 €
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>		+ <b>83 761,84 €</b>
<b><u>Résultat de clôture général 2018</u></b>		+ <b>300 702,96 €</b>

### 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 ce jour,  
Après avoir entendu et approuvé l'état des restes à réaliser de l'exercice 2018 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,  
Constatant que le Compte Administratif 2018 présente :

**Un résultat d'exécution de fonctionnement 2018 de :**

Au titre des exercices antérieurs :

Excédent = + 139 876,70 €

Au titre de l'exercice arrêté 2018 :

Excédent = + 77 064,12 €

**soit un résultat excédentaire de fonctionnement à affecter : 216 941,12 €**

*considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 87 430,70 €.*

**Un résultat d'exécution d'investissement 2018 de :**

Au titre des exercices antérieurs : déficit = - 3 193,12 €

Au titre de l'exercice arrêté 2018 : excédent = + 86 954,96 €

Soit un résultat excédentaire d'investissement 2018 de = + 83 761,84 €

Solde des restes à réaliser 2018 en investissement..... = - 17 200,00 €

**Considérant que l'excédent d'investissement couvre les restes à réaliser ;**

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 216 941,12 € ainsi :

- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » section investissement : + 100 000 €
- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » section fonctionnement : + 116 941,12 €.

### 4 – TRANSPORT SCOLAIRE

A voir lors d'une prochaine réunion.

### 5 – PROJETS TRAVAUX DE VOIRIE/BATIMENTS

#### 5-1° - ENTRETIEN DU TROTTOIR

Le conseil municipal donne son accord pour la remise en état du trottoir rue d'Anjou et accepte le devis présenté par ATP d'un montant de 2 016,00 € TTC.

#### 5-2° - ILLUMINATIONS DE RUES

Le conseil municipal donne son accord pour le choix et le prix (en promotion) des illuminations de Noël auprès de Distri-fêtes pour un montant de 2 872,99 € TTC.

#### 5-3° - VOIRIE

Des aménagements de voirie pour la sécurité dans le village ont été proposés par l'agence technique Départementale. Afin d'étudier ces propositions, une réunion de la commission voirie est prévue le samedi 09 mars 2019 à 10 heures à la Mairie.